

Les bibliothèques gouvernementales québécoises

Jean-Pierre Gagnon

Volume 40, numéro 1, janvier–mars 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033420ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033420ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gagnon, J.-P. (1994). Les bibliothèques gouvernementales québécoises. *Documentation et bibliothèques*, 40(1), 35–36. <https://doi.org/10.7202/1033420ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1994

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les bibliothèques gouvernementales québécoises

Jean-Pierre Gagnon

Directeur

Bibliothèque administrative, Ministère des Communications, Québec

Au cours des deux dernières décennies, le secteur de la gestion de l'information documentaire a connu, au sein de l'administration du Québec, une croissance importante: le nombre de bibliothèques et de centres de documentation s'est accru de 45 et le nombre de postes affectés à cette activité a plus que doublé.

En effet, en septembre 1971, le *Comité d'étude sur les bibliothèques gouvernementales*¹ évalua à 50 le nombre d'unités, tantôt désignées sous le vocable de *bibliothèque* ou de *centre de documentation*, au service du personnel de la fonction publique du Québec. Celles-ci comptaient un total de 271 employés permanents et leurs collections comportaient 1 076 861 documents et des abonnements à 13 054 périodiques.

Le *Répertoire des bibliothèques gouvernementales*² dont la plus récente mise à jour vient de paraître, fait état d'au moins 95 bibliothèques et centres de documentation; le nombre d'employés totalise 546,5 ETC³. Parmi celles-ci, la Bibliothèque nationale du Québec compte 122 employés, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 73 et la Bibliothèque administrative, 34.

Cette compilation n'est que partielle, puisqu'elle ne tient pas compte des bibliothèques spécialisées du réseau de la Justice (les bibliothèques du Palais de Justice), ni de celles des établissements d'enseignement relevant des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science, ni même des bibliothèques des réseaux de la Santé et des Affaires sociales.

Au-delà des simples statistiques, quelles sont les principales caractéristiques du secteur des bibliothèques gouvernementales québécoises? Quelles en sont les principales forces et faiblesses?

Établissements hétérogènes

Les bibliothèques gouvernementales sont caractérisées par une certaine hétérogénéité de taille, d'appellation et de statut dans l'organigramme de l'organisme dont elles relèvent. Ce statut varie de celui d'une bibliothèque répondant aux besoins en documentation et en information des parlementaires et du personnel politique et administratif de l'Assemblée nationale à celui d'un simple centre de documentation relevant d'une direction ministérielle de recherche et ne fournissant aucun service au personnel des autres directions du même ministère. Entre ces exemples extrêmes, notons l'existence d'un bon nombre de bibliothèques disposant d'un mandat ministériel clair et qui rendent leurs collections accessibles aux usagers des autres bibliothèques gouvernementales.

Il est utile de rappeler qu'il n'existe aucune règle administrative régissant la mise sur pied d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation gouvernemental, tant et si bien que, chaque année, des unités naissent au gré de besoins sommairement identifiés et meurent au rythme des compressions budgétaires. Cet état de situation justifie l'élaboration d'une politique de gestion des ressources documentaires de l'État.

Certaines collections sont facilement repérables

Une part importante des collections des bibliothèques de l'État sont cataloguées et les *principaux catalogues* sont informatisés, tantôt sur une base autonome, tel celui de la Bibliothèque nationale et ceux de plusieurs unités de plus petite taille, tantôt à l'intérieur du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales dont la Bibliothèque administrative est le maître-d'oeuvre.

Le réseau informatisé relie actuellement 15 bibliothèques, incluant la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, mais son catalogue comporte en outre les inscriptions⁴ des collections de 18 autres bibliothèques et centres de documentation qui participent depuis plusieurs années au réseau de télétraitement des bibliothèques gouvernementales.

Ainsi, le catalogue collectif des bibliothèques gouvernementales, avec ses quelque 295 000 notices, n'est le reflet que d'une faible partie des collections, puisque seulement 33 bibliothèques et centres de documentation y participent.

Deux collections sur trois ne sont pas cataloguées

Force nous est de constater que les collections conservées et développées

1. Le *Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales* s'était vu confier le mandat d'examiner les relations entre, d'une part, la Bibliothèque de la Législature avec les autres bibliothèques gouvernementales et, d'autre part, la Bibliothèque nationale du Québec. Ce comité était formé d'éminentes personnalités du milieu de la bibliothéconomie, dont: Jean-Charles Bonenfant, alors directeur sortant de la Bibliothèque de la Législature; Georges Cartier, alors directeur de la Bibliothèque nationale du Québec; Denys Munger, alors directeur de la Bibliothèque du ministère des Richesses naturelles; Jacques Prémont, directeur jusqu'en 1993 de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale; le Père Paul-Émile Fillion, alors directeur de la Bibliothèque de l'Université Laurentienne.
2. *Répertoire des bibliothèques gouvernementales du Québec*, réalisé par la Bibliothèque administrative sous la direction de Lucien Lévesque, 5^e éd., Québec, Publications du Québec; Montréal, ASTED, 1993.
3. ETC signifie *équivalent temps complet* dans le jargon de l'administration gouvernementale.
4. Jusqu'au 4 mai 1992.

dans les 60 autres bibliothèques et centres de documentation gouvernementaux, soit deux sur trois, ne sont pas inscrites au catalogue collectif et les ouvrages qu'elles possèdent ne peuvent en conséquence être identifiés et localisés par les usagers des autres bibliothèques; ces collections ne sont donc pas accessibles à tout le personnel gouvernemental.

À toutes fins pratiques, un document non catalogué et non répertorié dans le catalogue collectif est un document qui n'a aucune existence utile, sinon pour celui qui le connaît déjà.

Trop grand nombre d'unités

La situation actuelle de la gestion des ressources documentaires est aussi caractérisée par une dispersion des ressources humaines à la fois coûteuse et inefficace.

On compte en effet un grand nombre de bibliothèques et centres de documentation de très petite taille qui ne disposent généralement que d'un ou deux employés, donc d'un personnel insuffisant pour assurer le signalement de leurs collections, et même pour fournir à leurs clientèles, ministérielle et gouvernementale, des services efficaces de prêts entre bibliothèques.

Certains ministères comptent même plusieurs centres de documentation. L'accès à chacun est souvent limité au personnel de la direction qui le finance et des collections entières de monographies et de périodiques sont devenues de véritables chasse-gardées, entraînant l'achat d'une trop forte proportion de documents (monographies et périodiques) en exemplaires multiples.

Cet éparpillement favorise également la création de petites bases de données bibliographiques sur des supports informatiques différents et non compatibles entre eux. Le tout a pour effet d'accroître d'une façon substantielle les coûts de gestion de la documentation gouvernementale, sans réellement en améliorer l'accessibilité.

Budgets d'acquisition éparpillés

Une constante observée dans les très petits centres de documentation: la

faiblesse de leurs budgets d'acquisition, ce qui leur permet à peine de maintenir des abonnements à une dizaine de périodiques et de procéder à l'acquisition d'une vingtaine de monographies par année.

Du même souffle, on observe généralement que les ministères dont ils dépendent permettent à leurs cadres, ainsi qu'à leurs chercheurs, de s'abonner directement à des périodiques. Puisque le coût d'acquisition de chaque titre apparaît minime, cette pratique est rarement remise en cause.

On a invité certains ministères à examiner plus attentivement les conséquences de cette pratique. À leur grand étonnement, alors que le budget d'acquisition de leur centre de documentation était limité à 2 000\$ ou 3 000\$ et qu'ils en critiquaient déjà l'ampleur, le coût des acquisitions des périodiques destinés à l'usage exclusif de leurs cadres et professionnels coûtait plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Absence de politique de développement des collections

D'importantes collections, couvrant les principaux champs d'intérêts de l'activité scientifique et technologique, sont présentement constituées et mises à jour pour les besoins d'un électorat très restreint. Puisque chaque unité qui se charge des acquisitions ne connaît pas les ouvrages acquis par les autres, il en résulte un grand nombre de titres en exemplaires multiples.

Parmi ces collections, notons celles qui décrivent les activités scientifiques reliées à la santé humaine, dont la qualité de l'air, de l'eau et des sols, des collections reliées à la faune et à la flore, ainsi que des collections non négligeables traitant de sujets aussi divers que l'informatique, les relations internationales (Asie, Europe de l'Est), les affaires municipales, le développement des régions et même les finances publiques, etc.

La consultation à distance ou sur disques optiques compacts de banques de données bibliographiques constitue une activité en croissance chez le personnel de plusieurs services de recherche et d'analyse. Cette activité n'est pour l'instant sou-

mise à aucune balise administrative. Les coûts horaires de consultation à distance ainsi que les coûts d'acquisition de banques de données sur disques optiques compacts justifieraient amplement le partage de ces ressources documentaires et leur gestion par du personnel spécialisé.

Habitudes de collaboration bien implantées

Parmi les principales lignes de force du secteur des bibliothèques gouvernementales, la collaboration et l'échange d'information viennent en tête de liste. En plus, de collaborer à un catalogue collectif et de pratiquer entre elles le prêt entre bibliothèques, les principales bibliothèques ont dressé un catalogue des périodiques permettant de mieux rationaliser les acquisitions et ont confié à certaines d'entre elles le soin de conserver des titres pour le bénéfice de l'ensemble du réseau.

Une approche de concertation s'impose

Ce bref survol de la situation démontre la nécessité, dans le contexte d'une gestion plus serrée des dépenses gouvernementales, de jeter un regard critique sur le secteur et d'identifier des pistes devant mener à une utilisation plus judicieuse des ressources humaines et financières.

La première étape de cette analyse critique devrait idéalement consister à mieux définir les besoins documentaires de l'appareil gouvernemental, puis à dresser le bilan général des ressources humaines et financières en cause, pour ensuite évaluer l'importance des fonds documentaires, analyser les structures administratives des bibliothèques et centres de documentation et enfin concevoir des mécanismes de coordination.

Le milieu apparaît tout à fait conscient de la situation et souhaite participer activement à l'élaboration d'un cadre administratif clair permettant, en s'appuyant sur des développements technologiques applicables au secteur, d'assurer l'accessibilité et l'exploitation optimales des ressources documentaires mises à la disposition de l'appareil gouvernemental.